

DÉCHETS

- Ne jetez et ne déversez rien (eaux usées, essence, huile, etc.) dans le lac ou sur les rives.
- Ne laissez pas vos déchets sur les plages. Gardez-les avec vous jusqu'à ce que vous puissiez les trier dans les contenants appropriés.

SÉCURITÉ

- Naviguer avec des facultés affaiblies constitue une infraction au Code criminel du Canada. Comme pour les automobilistes, les conducteurs de bateaux sont limités à un taux d'alcoolémie de 80 mg par 100 ml de sang.
- Détenez un permis d'embarcation de plaisance et respectez les règles de navigation et de sécurité nautique.
- Respectez la priorité des baigneurs et des embarcations non motorisées (kayak, canot, voilier, etc.).
- Ne vous approchez pas à moins de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée.
- Ne traversez pas les bouées qui délimitent la zone de danger près des installations d'Hydro-Québec.

Le saviez-vous ?

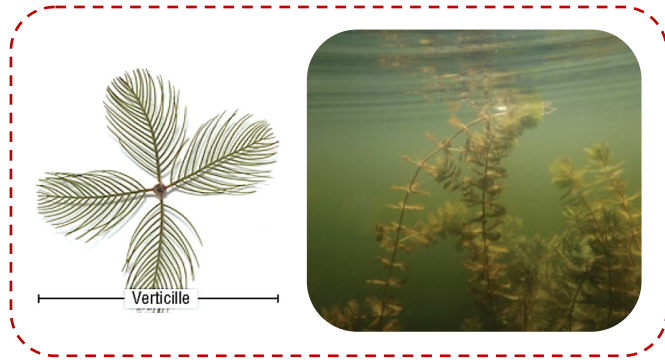
Lorsqu'ils sont en mode d'accélération, les bateaux de type « wakeboat » peuvent avoir un impact sur la colonne d'eau jusqu'à 6 mètres de profondeur ! Lors de la pratique du wakesurf et du wakeboard, les vagues surdimensionnées qu'ils créent peuvent parcourir jusqu'à 250 mètres et endommager les rives.

Pour plus d'information :

Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
1 (877) 833-6941- info@smds.quebec
Parc régional du lac Taureau
1 (450) 834-7750

LUTTEZ CONTRE L'ENVAHISSEUR !

Le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) est une plante exotique envahissante présente dans le Réservoir Taureau. Ayant une croissance rapide et un caractère très envahissant, cette plante nuit à la diversité des végétaux aquatiques indigènes et aux activités récréatives. Le myriophylle à épis se propage par fragmentation. Il peut ainsi s'emmêler dans les hélices des bateaux et être transporté ailleurs où il formera une nouvelle colonie.



Voici ce que vous pouvez faire :

1. **INSPECTER** l'embarcation, la remorque et l'équipement;
2. **RETIRER** la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles et les jeter à la poubelle;
3. **VIDER** les eaux du bateau et du vivier. La cale et la glacière peuvent aussi contenir des fragments de plantes exotiques envahissantes;
4. **RÉPÉTER** avant chaque mise à l'eau ou laisser **SÉCHER** l'embarcation, la remorque et l'équipement au soleil pendant 5 jours pour détruire les résidus de myriophylle à épis;
5. **NE PAS NAVIGUER** dans les zones de myriophylle à épis !



Guide nautique du Réservoir Taureau

Ce code d'éthique est un guide de bonnes pratiques qui vise à assurer la sécurité des usagers, la qualité de vie des résidents riverains, ainsi que la protection des écosystèmes du Réservoir Taureau.

VAGUES

Les vagues créées par les embarcations nautiques peuvent contribuer à l'érosion et la dégradation des berges. Pour diminuer leur impact :

- Quittez la rive de façon perpendiculaire afin de réduire l'effet des vagues;
- Respectez la vitesse recommandée dans les différentes zones d'activités nautiques (voir la carte). La pratique d'activités nautiques générant des grosses vagues doit se faire à plus de 300 mètres des rives.


QUALITÉ DE L'EAU


- Favorisez l'utilisation de moteur quatre temps, puisque ces derniers génèrent moins d'émission d'hydrocarbures dans l'environnement que les moteurs deux temps.
- Nettoyez votre embarcation avant la mise à l'eau chaque fois que vous visitez un plan d'eau différent.
- Éteignez votre moteur dans les zones peu profondes pour éviter le brassage des sédiments.


BRUIT


- Réduisez le bruit sur votre embarcation (musique, cris, etc.) afin de respecter la quiétude des résidents riverains et des autres usagers.

LÉGENDE

 **Zone de protection des rives (0-100 mètres) :** zone sans bruit avec une vitesse maximale recommandée de 10 km/h (6 mi/h).

 **Zone à vagues restreintes :** zone où tous les types d'activités sont permis, à l'exception des activités générant de grosses vagues (« wake »). Attention ! Plusieurs activités sont permises dans cette zone, respectez les autres usagers et les priorités de passage. La vitesse maximale recommandée est de 70 km/h (43,5 mi/h).

 **Zone pour la pratique d'activités générant des vagues (300 mètres et plus) :** zone où le « wakesurf » et le « wakeboard » sont permis. La vitesse maximale recommandée est de 70 km/h (43,5 mi/h).

 **Zone de protection supplémentaire :** il est non recommandé de naviguer dans les zones où du myriophylle a été observé.
© Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (2022)



Mise à l'eau

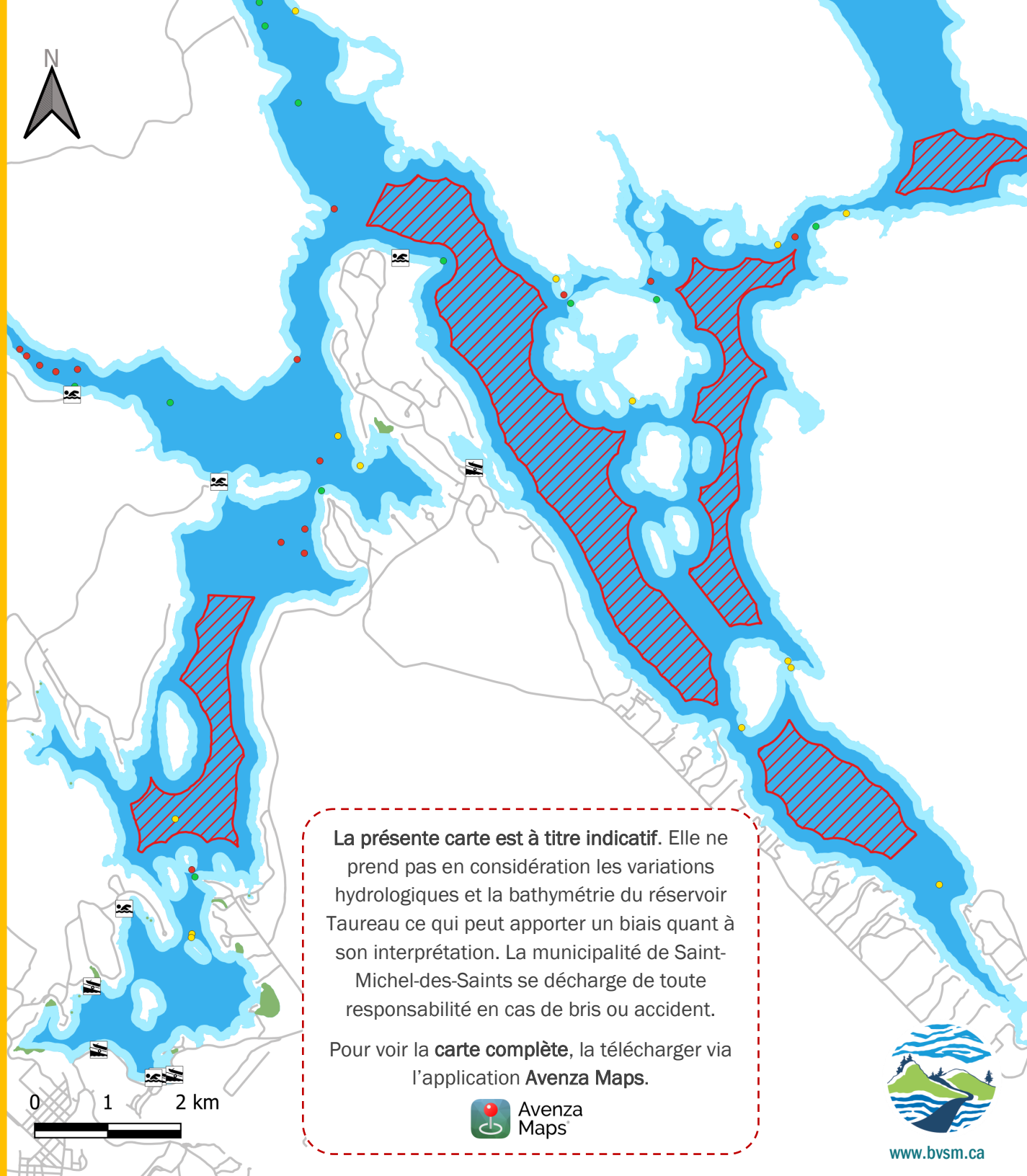


Plage



Bouées de navigation

Soyez vigilant!



La présente carte est à titre indicatif. Elle ne prend pas en considération les variations hydrologiques et la bathymétrie du réservoir Taureau ce qui peut apporter un biais quant à son interprétation. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints se décharge de toute responsabilité en cas de bris ou accident.

Pour voir la **carte complète**, la télécharger via l'application **Avenza Maps**.

